

## Procès-verbal du Conseil Municipal du Mardi 07 septembre 2022

### Sous la présidence de M. Armel CHABANE, Maire

---

Présents (20) : M. Armel CHABANE, M. Omer ARSLAN, Mme Marie-Christine AUBIN, M. Gaston AUGEROT, Mme Halime COLAKER, Mme Françoise DALSTEIN, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, Mme Esther GOELLER, Mme Tiffany GUERSING, M. Jean-Yves HEUSSER, Mme Sandrine JUNGMANN, M. Gaston LECHNER, M. Fabrice MEYER, M. Guy OLLINGER, Mme Isabelle OUAZANE, M. Matthieu REBERT, M. Stéphane SCHNEIDER, M. Thierry WEILAND, Mme Dominique WITTISCHE.

Procurations (4) : M. Nicolas HART à M. Thierry WEILAND, M. Alain LINDEN à M. Armel CHABANE, Mme Marie Line MURGIA à M. Matthieu REBERT, Mme Michelle RIGAUD à M. Roland GLODEN

Excusé (2) : M. Mike QUADRINI, M. Pascal RICATTE

Absente (1) : Mme Cécile RIOS

---

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Sandrine JUNGMANN comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20H05.

#### **1. 2022-CM 07.09-104 Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 07 septembre 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'ordre du jour du Conseil Municipal :

#### **Fonctionnement de l'assemblée délibérante**

- |   |                   |  |
|---|-------------------|--|
| 1 | 2022-CM 07.09-104 | Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 07 septembre 2022 |
| 2 | 2022-CM 07.09-105 | Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juillet 2022      |

#### **Cadre de vie**

- |   |                   |   |
|---|-------------------|---|
| 3 | 2022-CM 07.09-106 | Rénovation énergétique du complexe sportif. – Demande de subvention |
|---|-------------------|---|

#### **2. 2022-CM 07.09-105 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juillet 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juillet 2022.

### **3. 2022-CM 07.09-106 Rénovation énergétique du complexe sportif. – Demande de subvention**

Le point est présenté par M. Le Maire.

L'Agence Nationale du Sport a décidé, durant l'été, de renouveler l'enveloppe de soutien à l'investissement en faveur de la rénovation énergétique des équipements sportifs pour la période 2022 – 2023.

Le taux de subventionnement peut alors atteindre jusqu'à 80 % du montant subventionnable.

L'enveloppe validée se décompose en deux enveloppes distinctes :

- Une enveloppe nationale, dont les crédits s'élèvent à 25 millions d'euros, concernant des dossiers dont le montant de la subvention est supérieur à 500 000 €,
- Une enveloppe régionale, dont les crédits s'élèvent à 1,68 millions d'euros pour la région Grand Est, pour des demandes de subventions comprises entre 100 000 € et 500 000 €.

Un audit a été réalisé par MATEC mettant en exergue la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique au gymnase. Le remplacement de l'éclairage par des LED en a été la première étape. Ce projet s'inscrit dans la démarche de revitalisation et de développement porté par la commune et dans son engagement fort dans l'amélioration du cadre de vie. Moderniser les infrastructures de la commune était un enjeu affirmé notamment au travers du programme Petites Villes de Demain. Pour rappel, la création de la plateforme sportive (terrain multisport), intégrée à cette stratégie communale, a été subventionnée à hauteur de 80 % par l'ANS. Enfin, le label Terre de Jeux 2024 obtenu par la commune fait de ces infrastructures sportives des enjeux majeurs.

Monsieur le Maire insiste sur trois points :

- Il s'agit d'une opportunité de calendrier. M. le Maire rappelle que l'ANS subventionne déjà 80% du projet de construction du multisport dont le marché est lancé. Il explique que le dossier est à finir pour le 15 septembre, d'où la réunion d'un conseil municipal aussi rapidement.
- Il s'agit d'une opportunité de contexte. Le projet n'était pas à l'ordre du jour mais la crise énergétique actuelle change la donne, d'autant plus que le gymnase est occupé en permanence. Il rappelle le coût énergétique supporté par la collectivité pour l'ensemble de ses bâtiments :
  - La facture de gaz sur l'année 2021 s'élève à 48 000 €. De janvier à août 2022, la facture est de 76 000 € soit une prévision de 85 000 € pour l'année entière.
  - La facture d'électricité sur l'année 2021 s'élève à 123 000 €. De janvier à août 2022, la facture est de 111 000 € soit une prévision de 167 000 € pour l'année entière.
  - La facture de fioul sur l'année 2021 s'élève à 33 000 €. En 2022, la prévision est une facture de 52 000 € sur l'année entière.
  - La commune supporte donc une hausse de 50% sur la facture globale d'énergie en 2022.
  - M. le Maire détaille ensuite le coût énergétique du gymnase. En 2021, la commune a dépensé 18 000 € pour l'électricité et 15 000 € pour le fioul. Pour 2022, les prévisions sont de 47 000 € pour l'électricité et 24 000 € pour le fioul.
- Le projet est permis grâce à l'anticipation de la municipalité :

- Un audit de MATEC a eu lieu en mars 2021.
- La chaudière au fioul date de 1994.
- Une partie de l'éclairage a été changée en LED.
- Un régulateur de température est en train d'être installé.
- Une réflexion sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase et le parking est menée.
- Une note de service aux agents rappellera les gestes à faire pour réduire la consommation de chauffage et indiquera que les bureaux devront être chauffés à 19°, conformément aux préconisations du gouvernement.
- Les associations seront sensibilisées sur le sujet des économies d'énergie.

M. le Maire présente ensuite le plan financier :

Dépenses	Recettes
Mission de maîtrise d'œuvre : 137 891,61 €	Agence Nationale du Sport (80%): 1 116 299, 69 €
Isolation thermique: 387 550 €	Commune de Bouzonville: 279 074, 92 €
Isolation de la toiture: 614 100	
Installation de panneaux photovoltaïques (500 m²): 143 750 €	
Remplacement de la chaudière fioul: 83 950 €	
Rénovation éclairage en LED: 28 133 €	
<b>1 395 374, 61 € HT</b>	<b>1 395 374, 61 HT</b>

M. Roland GLODEN précise que la réflexion concernant le remplacement de la chaudière fioul peut inclure le gaz car les conduites vont être amenées jusqu'au gymnase.

Mme Marie-Christine AUBIN demande la date de construction du gymnase. M. le Maire lui répond qu'il date de 1976.

M. Gaston LECHNER indique que Bouzonville possède une grande forêt et qu'il faudrait penser à une chaudière à bois afin d'utiliser le bois déchiqueté. M. Roland GLODEN précise que la forêt fait 98 hectares.

M. Stéphane SCHNEIDER demande s'il ne serait pas plus judicieux de construire un nouveau bâtiment. M. le Maire explique que l'opération serait beaucoup plus chère car il faudrait également détruire le gymnase existant.

M. Gaston LECHNER précise que les panneaux thermiques sont une source fiable d'énergie pour un gymnase.

M. Stéphane SCHNEIDER demande des précisions sur la situation de la piscine. M. le Maire indique que la piscine est un site intercommunal mais qu'il consent à répondre. La question se pose de réduire fortement les heures d'ouverture afin de diminuer les dépenses énergétiques. M. LECHNER déclare que l'installation de panneaux thermiques dans une piscine est une évidence. M. le Maire répond qu'il s'agit d'une piste de réflexion.

M. Jean-Yves HEUSSER demande l'impact des travaux sur la consommation réelle en kWh. M. Le Maire répond que MATEC estime ce gain à 37 %.

M. Guy OLLINGER demande à ce que les associations soient prévenues du projet car les travaux risquent de perturber leurs activités. M. le Maire répond qu'il ne doute pas que chacun est prêt à faire un effort pour la planète.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- D'approuver le projet de rénovation énergétique du complexe sportif.
- D'approuver le plan de financement ci-dessus.
- De charger Monsieur le Maire de demander la subvention correspondante auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 80% du coût du projet.

La séance est levée à 20H35.